

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Projet d'évolution de l'Unité de Valorisation Energétique de Taden (22)

Maitre d'Ouvrage : DEWEN

- Formulaire de demande de permis de construire cerfa n° 13409*13
- Notice justificative de la maîtrise
- Lettres des propriétaires des terrains autorisant Dewen à déposer la demande de Dépôt de Permis de construire....

1 Pièces Obligatoires :

PC 1 : Situation du terrain

- PC 1a : Plan de situation
- PC 1b : Plan de repérage des vues proches et lointaines (dans dossier PC 6-7 et 8)

PC 2 : Plan Masse des constructions

- PC 2a : Plan masse général de l'assiette foncière
- PC 2b : Plan masse projet
- PC 2c : Plan des réseaux souples
- PC 2d : Plan des réseaux d'assainissement EP-EU

PC 3 : Coupes du terrain et de la construction

PC 4 : Notice décrivant le terrain et présentant le projet

PC 5 : Plan des façades et des toitures

- PC 5a : Façades générale de l'UVE et des modifications
- PC 5b : Façades du local GTA
- PC 5c : Façades des bâtiments mâchefers
- PC 5d : Toitures des locaux construits ou modifiés
- PC 5e : Modifications cuves et local incendie

PC 6 : Documents graphiques permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement

- PC 6a : Insertion du projet vue Sud-Est depuis la D2
- PC 6b : Insertion du projet vue Nord-Ouest depuis la D2
- PC 6c : Insertion du projet depuis l'entrée du site

PC 7 : Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche

- PC 7a : Insertion du projet vue Sud-Est depuis la D2
- PC 7b : Insertion du projet vue Nord-Ouest depuis la D2
- PC 7c : Insertion du projet depuis l'entrée du site

PC 8 : Photographies permettant de situer le terrain dans le paysage lointain

- PC 8a : Vue lointaine Nord-Ouest depuis la D2
- PC 8b : Vue lointaine Sud-Est depuis la D2

2 Pièces à joindre selon la nature du projet

Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact:

PC 11 : L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme

Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques:

PC 12 : L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme

Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :

PC 25 : Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]

3 Pièces Annexe facilitant la compréhension du projet

Annexe 1 : Relevé de géomètre - Plan Topographique

Annexe 2 : Plan des aménagements paysagers

Annexe 3 : Vues axonométriques

Annexe 4 : Note du besoin en eau et de la rétention des eaux incendie